

Rapport Annuel

2020



Algemene Unie van Verpleegkundigen van België vzw.
Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique asbl.
Allgemeiner Krankenpflegeverband Belgiens vog.

Le mot du président

Le début de l'année 2020 a été bien évidemment marqué par la 1^{re} vague de l'épidémie de Covid 19. La profession infirmière a pu relever le défi malgré toutes les difficultés rencontrées : manque de clarté ou de cohérence des directives, manque et incertitude quant au matériel de protection et de soins, changements de décisions avec moult réorganisations à la clef et enfin manque de concertation et de communication avec le terrain.

D'autres gros dossiers ont également surgi : la délégation d'actes infirmiers à des personnes non légalement qualifiées, le Fonds Blouses blanches, le projet de classification IFIC à 100 % sans solution pour les spécialisations et qualifications particulières...

Nous avons donc été particulièrement actifs cette année 2020 : le bureau de l'UGIB a beaucoup travaillé et s'est réuni par visioconférence au moins une fois par semaine, les contacts avec le cabinet du ministre de la Santé se sont intensifiés (une fois toutes les 4 semaines) et la collaboration s'est accrue avec la Chambre francophone (qui s'est bien redynamisée) et la Chambre néerlandophone avec l'objectif commun de parler d'une seule et même voix.

Il en résulte une production importante d'actions, de courriers, de communiqués de presse, de lettres ouvertes, de vidéos sur différents sujets : la Covid et la gestion de la crise (avec notamment, la non-représentation et non-participation des infirmiers à sa gestion), la délégation d'actes infirmiers, la Journée internationale de l'Infirmière, les mesures d'attractivité pour la profession infirmière...

Après une période estivale toujours sous le signe de la Covid-19, une deuxième vague ne s'est pas fait attendre avec la mise en place en parallèle d'un nouveau gouvernement. Ces deux éléments ont caractérisé la fin de l'année qui a été tout à fait atypique. Que l'on parle de pression sur le système de soins, de délégation d'actes ou d'autres dossiers comme les accords sociaux et le Fonds Blouses blanches, la profession a été mise à rude épreuve, et l'ensemble de l'UGIB s'est mobilisé afin d'être présent sur de nombreux débats et affirmer notre position.

Tout en évoluant dans ces différentes discussions, l'UGIB a entamé un travail profond de révision des statuts afin de préparer au mieux sa structure face aux nombreux enjeux et défis à venir.

Paul Sonkes & Adrien Dufour

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) est une ASBL coupole qui a pour objet de réunir les praticiens de l'art infirmier, de représenter et de défendre les intérêts de la profession infirmière.

L'organisation vise à poursuivre la promotion et le développement de l'art infirmier dans sa globalité, dans l'intérêt des praticiens et des patients qui leur sont confiés.

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique rassemble 45 organisations professionnelles issues des trois régions et communautés. Elle couvre ainsi tous les aspects de la formation et de l'exercice de la profession infirmière et représente les 140 000 professionnels actifs dans le pays.

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) a été créée en 1952 sous le statut d'association de fait.

Le 15 septembre 2009, cinq associations générales, à savoir l'ACN, la FNIB, NVKVV, la FNBV et la KPVDDB, sont parvenues à lui donner le statut d'ASBL, ce qui lui a permis d'acquérir la personnalité juridique.

L'arrêté royal du 26 septembre 2013 prévoit le versement par l'INAMI d'une première intervention financière à l'UGIB avec pour objectif de réunir et de représenter toutes les organisations professionnelles d'infirmiers. En finançant le fonctionnement de l'UGIB, le gouvernement fédéral soutient la participation des infirmiers dans les différentes instances auxquelles ils sont appelés à siéger.

L'UGIB s'est ouverte à toutes les associations infirmières, y compris aux associations d'infirmiers spécialisés.

Nos Membres



AUVB-UGIB-AKVB en quelques chiffres



*45 associations
professionnelles
infirmières
membres*



*1 Conseil
d'administration*



*3 Chambres
francophone
germanophone
néerlandophone*



3 Missions



5 valeurs



*140 000 infirmiers actifs
en Belgique*



2 coordinateurs



*Des centaines de
mandataires et de
bénévoles actifs pour
représenter l'AUVB-UGIB-AKVB dans
les conseils et organismes officiels
ainsi qu'au sein du Conseil
d'administration et des 3 Chambres*



*1 Assemblée
générale*



*11 réunions du
Conseil
d'administration*



*1 réunion du Bureau par
semaine à partir du début
de la crise du Covid-19*

2020 en quelques chiffres



8 communiqués de presse



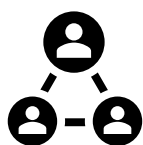
2 webinaires



3 vidéos



1 newsletter



Participations à diverses réunions, rencontres, concertations, groupes de travail, conseils et commissions



De multiples rencontres avec les représentants politiques



2 groupes de travail



1 recours au Conseil d'État



2 études



76 courriers

8 Communiqués de presse

COVID-19 dans les MR-MRS – L'UGIB appelle à plus de solidarité entre les entités de soins¹

Nous appelons à une solidarité mutuelle et renforcée entre les différentes entités de soins ; des soins à domicile aux centres de soins résidentiels. Il y a lieu d'étudier la possibilité de détacher des infirmiers et infirmières bien formés et préparés du secteur des soins aigus vers le secteur des soins résidentiels. Des dispositions politiques rapides doivent être prises à cet effet. Nous prions instamment tous les gouvernements d'unir leurs efforts et de prendre leurs responsabilités pour fournir d'urgence aux MR-MRS des équipements de protection suffisants, des médicaments, ainsi que les tests de dépistage du coronavirus nécessaires.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/covid-19-dans-les-mr-mrs-ugib-appelle-a-plus-de-solidarite-entre-les-entites-de-soins/>

La gestion de la crise du Covid-19 du point de vue de la profession infirmière ; le torrent qui fait déborder l'océan²

Deux nouveaux arrêtés royaux (AR) ont été publiés au Moniteur belge ce 4 mai 2020. Le premier concerne la réquisition des professionnels des soins de santé et le second l'exercice de l'art infirmier par des professionnels de soins de santé non qualifiés.

¹ COVID-19 dans les MR-MRS – L'UGIB appelle à plus de solidarité entre les entités de soins, Belga Prpro, 20.04.2020: <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/87908/covid-19%20dans%20les%20mr-mrs%20-%20%20%2019ugib%20appelle%20%25e0%20plus%20de%20solidarit%25e9%20entre%20les%20entit%25e9s%20de%20soins>

² La gestion de la crise du Covid-19 du point de vue de la profession infirmière ; le torrent qui fait déborder l'océan, Belga Prpro, 07.05.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/88517/la%20gestion%20de%20la%20crise%20du%20covid-19%20du%20point%20de%20vue%20de%20la%20profession%20infirmi%25e8re%20%253b%20le%25>

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/la-gestion-de-la-crise-du-covid-19-du-point-de-vue-de-la-profession-infirmiere/>

Près d'un prestataire de soins sur cinq ne dispose pas de masques FFP en suffisance³

Selon une étude menée par l'Université d'Anvers à la demande de l'Union Générale des Infirmiers de Belgique, un quart des prestataires de soins indiquent ne pas disposer de matériel suffisant pour se protéger. En outre, 27 % des prestataires déclarent ne pas avoir la possibilité de dépister les patients potentiellement infectés.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/communique-de-presse-enquete-uza-ugib/>

12 mai 2020 – La journée internationale de l'Infirmière⁴

Il y a 200 ans, le 12 mai 1820, naissait Florence Nightingale, à l'origine des soins infirmiers tels que nous les connaissons aujourd'hui. L'occasion, pour l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB), de rappeler le rôle majeur de cette profession dans notre société. Les infirmiers et infirmières sont essentiels à la Santé publique. La crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 le prouve chaque jour. Plus que jamais, le secteur infirmier nécessite un important réinvestissement financier, mais aussi humain.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/journee-internationale-de-linfirmiere/>

[Otorrent%20qui%20fait%20d%25e9border%20%20%20%2019oc%25e9an](https://portal.prpro.be/#/fr/detail/88540/pr%25e8s%20d%20un%20prestataire%20de%20soins%20sur%20cinq%20ne%20dispose%20pas%20de%20masques%20ffp%20en%20suffisance)

³ Près d'un prestataire de soins sur cinq ne dispose pas de masques FFP en suffisance, Belga Prpro, 09.05.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/88540/pr%25e8s%20d%20un%20prestataire%20de%20soins%20sur%20cinq%20ne%20dispose%20pas%20de%20masques%20ffp%20en%20suffisance>

⁴ 12 mai 2020 – La journée internationale de l'Infirmière, Belga Prpro, 11.05.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/88585/12%20mai%202020%20la%20journ%25e9e%20internationale%20de%20l%2527infirmi%25e8re>

L'UGIB est « not amused » au sujet de la prime pour le personnel soignant⁵

Ce jeudi 25 juin 2020, la Chambre a approuvé un amendement au budget d'urgence visant à débloquer un montant de 37,5 millions d'euros en vue d'accorder au personnel de santé fédéral un chèque consommation de 300 euros net.

L'AUVB-UGIB-AKVB souhaite émettre quelques réserves strictes quant à cette démarche.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/lugib-est-not-amused-au-sujet-de-la-prime-pour-le-personnel-soignant/>

Près d'un quart des prestataires de soins utilisent trop peu de matériel de protection⁶

Selon une étude menée par l'Université d'Anvers à la demande de l'Union Générale des Infirmiers de Belgique, la majorité des prestataires de soins disposent d'équipements de protection individuelle en suffisance. Cependant, le matériel n'est pas toujours

Deux webinaires

Construire notre avenir – Par l'infirmière pour l'infirmière

La crise a démontré les défaillances dans le système de communication. L'information, même si elle existe, arrive difficilement jusqu'aux infirmier.e.s et aides-soignant.e.s du terrain.

⁵ L'UGIB est « not amused » au sujet de la prime pour le personnel soignant, Belga Prpro, 26.06.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/89787/l%2527ugib%2520est%2520%2527not%2520amused%2527%2520au%2520sujet%2520de%2520la%2520prime%2520pour%2520le%2520personnel%2520soignant>

⁶ Près d'un quart des prestataires de soins utilisent trop peu de matériel de protection, Belga Prpro, 06.07.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/90037/pr%25e8s%2520d%2520un%2520quart%2520des%2520prestataires%2520de%2520soins%2520utilisent%2520trop%2520peu%2520de%2520mat%25e9riel%2520de%2520protection>

utilisé conformément aux directives de Sciensano.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/covid-nursing-team-readiness-study-juin-2020/>

AVIS À LA POPULATION⁷

Un message de l'Union Générale des Infirmiers Belge (UGIB) à la population.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/avis-a-la-population/>

Infirmières : on en a assez ?⁸

Des maîtres-nageurs aux enseignants, tout le monde veut aujourd'hui pouvoir pratiquer des actes infirmiers. Ceux-ci sont toutefois protégés par la loi. Si nous voulons compter suffisamment d'infirmières et infirmiers lors de la prochaine épidémie, une meilleure rémunération ne suffira pas. Cette profession devra être mieux respectée.

Lire plus sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/infirmieres-on-en-a-assez%e2%80%89/>

Ce webinaire a pour objectif d'expliquer les actions réalisées par les infirmier.e.s (associations professionnelles infirmières, syndicat Union4U) pour faire entendre la voix des praticiens de l'art infirmier auprès du gouvernement, de répondre à vos questions, de vous informer et d'échanger nos connaissances.

⁷ Avis à la population, Belga Prpro, 05.08.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/90696/avis%2520a%2520la%2520population>

⁸ Infirmières : on en a assez ?, Belga Prpro, 09.10.2020, <https://portal.prpro.be/#/fr/detail/92226/infirmi%25e8res%2520%253a%2520on%2520en%2520a%2520assez%25u2009%253f>

Plus d'informations sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/construire-notre-avenir-webinaire/>

Rencontres infirmières 2020

Les traditionnelles « Rencontres infirmières », organisées en collaboration avec SPF Santé publique et l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB), ont eu lieu le 17 novembre 2020.

Trois vidéos

12 mai 2020⁹

À l'occasion de la journée internationale des infirmiers, les associations francophones et germanophones de l'UGIB sont unies pour vous remercier, vous mettre en avant et vous assurer de notre engagement à vous défendre.

MERCI & BRAVO pour ce que vous êtes, pensez et réalisez.

Merci !¹⁰

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique remercie tous les infirmiers pour leurs soins.

Boodschap van verpleegkundigen voor het Vlaamse parlement¹¹

Video-boodschap vanuit de Algemene Unie van Verpleegkundigen van België waarbij we een aantal belangrijke aspecten aanhalen en pleiten voor ingrijpende maatregelen binnen de woonzorgcentra in Vlaanderen.

Le thème de la journée était « Le bien-être au travail en période de crise sanitaire »

Plus d'informations sur : <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/rencontres-infirmieres-2020-3/>

Une newsletter¹²

L'UGIB a diffusé sa première newsletter le 12 mai 2020 lorsque l'OMS a déclaré l'année internationale de l'infirmier.e.

Rencontres & Concertations politiques

La pandémie a modifié notre manière de travailler. Les réunions en présentiel ont été remplacées par des réunions en vidéoconférence.

En 2020, l'UGIB a multiplié les rencontres auprès des

- divers cabinets ministériels : cabinet de la ministre De Block, cabinet de la ministre Glatigny, cabinet du ministre Geens, cabinet du ministre Beke, cabinet du ministre Weyts, cabinet du ministre Vandenbroucke, cabinet du ministre Maron, cabinet de la ministre Morreale, ainsi qu'auprès de divers représentants parlementaires...
- divers partis politiques : PS, MR, Ecolo-Groen,...

⁹

<https://www.facebook.com/AUVBUGIBAKVB/videos/714947165926014>

¹⁰ <https://vimeo.com/417147351/24a4aa94ab>

¹¹

<https://www.facebook.com/VVVS.Community/videos/588813012023949>

¹² <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/newsletters/>

- divers groupes de travail : Hospital Surge Capacity Group (HTSC), Get-up Wallonia, Horizon scan, création et mise en place des consortiums sur la Région de Bruxelles-Capitale, concertation sur les consortiums pour la Région wallonne, participation à la rédaction d'un plan de prévention-riposte COVID MRS à Bruxelles « Consignes aux maisons de repos et maisons de repos et de soins agréées et subventionnées par la Cocom concernant la prévention / réaction face à une éventuelle 2^e vague COVID-19 », participation à des concertations sur le volet « soignants » en MR avec la Région wallonne...

Deux groupes de travail

En 2020, l'UGIB a mis en place un nouveau groupe de travail sur les « Statuts » et a poursuivi le dossier groupe de travail IFIC.

Groupe de travail « Statuts »

L'évolution de la législation sur les ASBL ainsi que celle de l'UGIB elle-même ont fait prendre conscience des limites de ses statuts. L'Assemblée générale a donné mandat au Conseil d'administration afin de revoir les Statuts de l'Union Générale des Infirmiers de Belgique et de faire une proposition de modification et d'adaptation.

Un groupe de travail composé des cinq associations fondatrices et de représentants de chaque Chambre linguistique a débuté ses travaux sur la révision des statuts.

Groupe de travail « IFIC », classification des postes et nouvelle échelle salariale pour la profession infirmière

En octobre 2017, la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block et le ministre de l'Emploi Kris Peeters, ont finalisé un projet d'accord social pour les soins de santé fédéraux. Ce projet prévoit, entre autres, la modernisation de la classification de

fonction pour tout le personnel des institutions de soins de santé publiques et privées. Un des objectifs de cet accord est, selon Maggie De Block, « de récompenser les employés en fonction de leur travail réel et non plus seulement en fonction de leur diplôme ». Afin de pouvoir introduire ce nouveau modèle de classification de fonction, une étude salariale a été lancée par l'intermédiaire de l'ASBL Institut de classification de fonction (IFIC) en 2011. Celui-ci a établi, en concertation avec les différents partenaires sociaux, de nouveaux barèmes salariaux pour les différentes fonctions du secteur.

Selon l'IFIC, les professionnels de soins de santé, quelle que soit leur fonction (administrative, technique, infirmière), sont classés dans des catégories sans tenir compte des particularités de chaque profession et encore moins de celles de la profession infirmière.

Pour l'AUVB-UGIB-AKVB, la classification de fonction telle que présentée est inacceptable.

L'AUVB-UGIB-AKVB approuve et soutient l'objectif d'une revalorisation de la profession infirmière. Néanmoins, le système IFIC tel que proposé est en contradiction avec le cadre du plan d'attractivité de la profession infirmière de la ministre Onkelinx. Le plan d'attractivité avait pour objectif de rendre la profession infirmière plus attrayante. L'objectif des TPP/QPP (titres et qualifications professionnelles particulières) était à la fois d'améliorer les compétences infirmières et la qualité des soins, et de les valoriser financièrement.

Le système de l'IFIC ne tient pas suffisamment compte des exigences spécifiques et ne reconnaît pas l'importance de la profession infirmière, crée une discrimination entre les infirmiers, sape l'objectif de l'expertise des infirmiers (TPP/QPP).

C'est pourquoi les membres de l'UGIB se sont réunis deux fois en 2020. Ce groupe de travail

a eu les mêmes conclusions que 2019 concernant la phase précédente de l'IFIC. Il est important d'avancer d'abord sur les TPP/QPP avant d'avancer sur un barème spécifique.

Un recours au Conseil d'État

Le 14 mai 2019, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) a introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'État de l'Arrêté royal (AR) du 27 février 2019 modifiant l'Arrêté royal du 12 janvier 2006 fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes. L'AR a été publié au Moniteur belge le 18 mars 2019 et entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Le 26 novembre 2020, le Conseil d'État a rejeté la requête en annulation de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Deux études

Projets des indicateurs de qualité dans les MR-MRS

Depuis la dernière réforme de l'État et plus particulièrement depuis 2019, ce sont les autorités communautaires qui sont responsables de la réglementation, de la normalisation, des exigences de qualité et de financement des MR-MRS. Cela signifie que les MR-MRS risquent d'avoir des critères de qualité et de financement qui varient d'une région à l'autre du pays.

Le 10 octobre 2017, le Conseil d'administration de l'UGIB a validé un projet de recherche sur les critères de qualité en MR-MRS confié aux associations professionnelles infirmières KPVDB, acn et NVKVV.

L'objectif de ce projet est la préparation d'un dossier sur les normes et la qualité des soins infirmiers dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins afin de définir les valeurs communes que nous, les infirmier.e.s ne voulons pas abandonner, trouvons important, et requérons.

En 2020, plusieurs focus groups ont été réalisés pour déterminer les critères pertinents, faisables et réalistes. Ce projet est maintenant finalisé.

Les résultats de cette étude seront communiqués aux autorités compétentes afin qu'elles en tiennent compte au moment de l'élaboration de leur propre réglementation.

COVID nursing team readiness study

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB) a commandité une étude pour connaître les besoins des prestataires de soins sur le terrain dans le cadre de la crise de la COVID-19. Cette étude a été réalisée à trois reprises.

Lire plus sur :

09.05.2020 : Près d'un prestataire de soins sur cinq ne dispose pas de masques FFP en suffisance, <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/communiquede-presse-enquete-uza-ugib/>

06.07.2020 : COVID nursing team readiness study Juin 2020, <https://auvb-ugib-akvb.be/fr/covid-nursing-team-readiness-study-juin-2020/>

Time to care

Faisant suite à l'enquête réalisée par l'AUVB-UGIB-AKVB en 2017, pour faire le point sur la pression et la charge de travail perçues par les infirmier.e.s dans toutes les disciplines et dans toute la Belgique, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique a commandité l'enquête Timetocare (en 2018).

L'enquête Timetocare a pour but de faire le lien entre la pression exercée par le temps et d'examiner en détail les habitudes de travail des infirmier.e.s afin de dresser un tableau objectif de la pression et de la charge de travail ressenties.

La gestion de l'enquête est assurée par un groupe de travail incluant des représentants de l'AUVB-UGIB-AKVB, de l'UA (Université d'Anvers) et du FNRS (Fonds national de la recherche scientifique). Le groupe de recherche TOR (Tempus Omnia Revelat) de la VUB (Université Libre Bruxelles) est chargé de collecter les données au moyen du logiciel MOTUS.

Le résultat final se basera sur des données objectives et pertinentes pour les politiques, axées sur le temps et le contexte.

En 2020, cette étude a été mis en pause en raison de la crise liée au Covid-19. Elle sera poursuivie après la crise.

Réalisations de l'UGIB en 2020

Dès le début de la pandémie, les représentants de l'UGIB ont interpellé et continuent d'interpeller en permanence les autorités compétentes. Comme c'était le cas avant la crise, la priorité absolue de l'UGIB est de faire respecter la sécurité, le bien-être des

infirmier.e.s et de faire entendre la voix de la profession infirmière.

Le mois de mars 2020 a marqué un tournant dans la manière de travailler et les fréquences des réunions. Les représentants des associations professionnelles infirmières composant l'UGIB se sont retrouvés chaque semaine, parfois plusieurs fois par semaine, pour partager leurs expériences, informer et faire état de la situation vécue sur le terrain et ainsi donner une voix à la profession.

Cette voix s'est élevée unanimement pour faire entendre les besoins, les demandes et les réclamations. Chaque association professionnelle infirmière selon sa spécificité a fait remonter les besoins de ses affiliés/membres/collègues, afin de mettre en place et participer à des actions concrètes.

Nous avons envoyé de nombreux courriers à toutes les parties prenantes (gouvernement, parlement, syndicats, employeurs, journalistes...) pour demander :

- une information claire et précise, un soutien et la protection de tout le personnel infirmier ;
- l'octroi d'une prime Covid-19 aux praticiens de l'art infirmier dans tous les secteurs de soins ;
- une plus grande solidarité et cohérence dans les décisions entre les entités fédérées et le fédéral dans les décisions impactant la profession infirmière et le travail sur le terrain (notamment en ce qui concerne la pratique) ;
- la reconnaissance de la profession infirmière comme métier pénible ;
- une organisation cohérente de la gestion de la crise sanitaire et la sécurisation du personnel soignant ;
- la mise à disposition de matériel de protection et de solution hydroalcoolique ;
- les tests de dépistage systématiques (Patients/Professionnels) ;

- la prévention et le soutien psychologique des professionnels de soins de santé ;
- l'encadrement des équipes (formation) et les mesures d'accompagnement des infirmiers qui ont changé de service ;
- les éléments logistiques (soutien matériel de certaines MR-MRS) ;
- un plan de déconfinement cohérent ;
- la poursuite de l'adaptation de la nomenclature et le coût réel de ces nouvelles prestations en tenant compte des risques ;
- la valorisation des professionnel.le.s qui sont exposé.e.s de manière récurrente aux patients Covid 19 ;
- la révision des lois sociales, avec entre autres :
 - la possibilité de paiement des heures supplémentaires, des congés payés avec une exonération complète des impôts,
 - le report des congés,
 - l'application de ces mesures également aux agents qui bénéficient d'un complément du FOREM. (Ex. congé parental, pension de survie),
 - le soutien et l'entérinement politique de notre mémorandum accompagné d'un nouveau plan d'attractivité pluriannuel réellement attractif ;
 - ...
- Une intervention pour que les praticiens de l'art infirmier restent les bénéficiaires du Fonds Blouses Blanches et que ce fonds ne soit pas dilapidé à tout le personnel hospitalier (non-praticiens de l'art infirmier) ;
- la diffusion des résultats de l'enquête sur la détresse émotionnelle des infirmiers ;
- la réalisation d'une enquête sur les besoins en matériel ;
- la réaction contre les deux arrêtés royaux (AR) qui ont été publiés (en mai 2020) au Moniteur belge concernant la réquisition des professionnel.le.s des soins de santé¹³ et l'exercice de l'art infirmier par des professionnel.le.s de soins de santé non qualifié.e.s¹⁴ ;
- la réaction contre les 9 mesures de soutien à la profession mises en avant par Maggie De Block qui soit n'étaient pas des mesures de soutien, soit n'étaient pas destinées aux infirmiers ;
- la demande de participer aux concertations sociales afin de représenter avec expertise la profession infirmière et ses besoins ;
- la demande de concertation avec les représentants de l'IFIC afin de rectifier les inégalités créées par cette classification entre infirmiers ;
- la demande d'une concertation et coordination infirmière pour le plan d'urgence hospitalier ;
- les questions posées aux autorités compétentes quant à leur préparation à la 2^e vague ;
- la demande de prendre des mesures d'urgence afin de pallier la pénurie d'infirmiers dans le cadre de la deuxième vague de la COVID-19 en

¹³ 29 AVRIL 2020. – Arrêté royal n° 16 portant exécution de l'article 5, § 1, 2°, de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II), aux fins de réquisition des professionnels de soins de santé

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&pub_date=2020-05-04&caller=summary&numac=2020041008

¹⁴ 19 AVRIL 2020. – Arrêté royal n° 9 portant exécution de l'article 5, § 1, 2°, de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II), en vue de permettre temporairement l'exercice de l'art infirmier par des professionnels de soins de santé non qualifiés

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&pub_date=2020-05-04&caller=summary&numac=2020030751

- offrant des perspectives réalistes, sécuritaires et positives ;
- la réaction et la position de l'AUVB-UGIB-AKVB par rapport à la loi autorisant des personnes non légalement qualifiées à exercer, dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, des activités infirmières & les propositions d'amendements et/ou d'améliorations ;
- la demande d'élargissement de la prime d'encouragement à tous les secteurs de soins de santé et aux régions.

Grâce aux associations professionnelles infirmières qui la composent, l'objectif de l'UGIB est de défendre les intérêts des praticiens de l'art infirmier, de (re)présenter leur point de vue et l'expertise infirmière afin d'influencer les actions/décisions qui sont prises par les autorités compétentes et qui ont une incidence sur la profession infirmière. Nos actions ont pour but de soutenir, protéger et de faire entendre les infirmier.e.s de tous les secteurs.

La crise du Covid-19 a démontré qu'ensemble nous étions plus fort. Merci aux infirmier.e.s qui par leur affiliation à une association professionnelle infirmière renforcent notre voix pour faire entendre nos besoins et faire connaître notre expertise.

Les dossiers traités et en cours

Malgré la crise liée à la COVID-19, qui a mis de nombreux dossiers en cours « en attente », nous restons attentifs à leur évolution :

- classification de fonctions IFIC ; suivi du dossier, groupe de travail, audition par

- l'IFIC & demande de rencontre pour une concertation plus approfondie ;
- réforme de la formation infirmière en Belgique et mise en conformité de celle-ci avec la Directive européenne 2013/55EU ;
- problématique de la fin de carrière, « métier pénible » ;
- modernisation de l'Annexe V ; proposition d'adaptation des exigences minimales de formation pour la profession infirmière responsable de soins généraux en vertu de la [directive 2005/36/CE](#), afin de tenir compte du progrès scientifique et technique ;
- eHealth ; avis des membres concernant l'accès infirmier aux informations dans la « Matrice » d'eHealth ;
- projet de loi relatif à la qualité de la pratique des soins de santé ;
- « Code de déontologie », projet de création d'un site web (www.benurseinbelgium.be) ;
- protocole d'accord entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées ;
- enquête sur l'emploi du temps des infirmiers « Timetocare » ;
- Mémoire politique 2019-2024 de l'AUVB-UGIB-AKVB.

L'AUVB-UGIB-AKVB

Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique

Missions

Représenter et défendre la profession et l'exercice des praticiens de l'art infirmier, aussi bien dans leur intérêt professionnel que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés

Promouvoir et développer les soins infirmiers, les sciences relatives aux soins infirmiers et la qualité des soins infirmiers

Rassembler les associations de praticiens des soins infirmiers dans le sens de la législation belge relative à l'exercice des soins de santé

Les objectifs et les priorités de l'AUVB-UGIB-AKVB incluent la diffusion des informations, la communication, la concertation, la formulation d'avis, la représentation de la profession et le réseautage.

Valeurs

Engagée
Proactive & visionnaire
Cohérente
Une référence
Indépendante

Les Mandats AUVB-UGIB-AKVB en 2020

L'AUVB-UGIB-AKVB représente la profession infirmière dans différents organes d'avis officiels, des conseils, des commissions et des organisations politiques et scientifiques que ce soit au niveau européen, fédéral ou régional.

Les mandats sont attribués aux membres des associations membres de l'AUVB-UGIB-AKVB en fonction de leur expertise dans les domaines dans lesquels ils postulent. Les mandats sont effectués bénévolement. Les mandataires s'engagent, souvent pour plusieurs années, à représenter la vision de l'AUVB-UGIB-AKVB dans les différents organes dans lesquels ils sont mandatés.

Les différents mandats de l'AUVB-UGIB-AKVB sont :

Au niveau européen

- European Federation of Nurses Associations (EFN)

La *European Federation of Nurses Associations*, ancien Comité permanent des infirmières de l'Union européenne (PCN), a été créée en 1971 pour représenter la profession infirmière et ses intérêts auprès des institutions européennes, sur la base des directives sur l'éducation et la libre circulation en cours de rédaction par la Commission européenne. Représentant plus d'un million d'infirmier.e.s de plus de 34 associations nationales d'infirmier.e.s au niveau européen, l'EFN est la voix indépendante de la profession infirmière.

L'AUVB-UGIB-AKVB est membre de l'EFN depuis octobre 2016, où elle représente

plus de 32 000 infirmiers actifs dans notre pays auprès des instances européennes.

Les représentants officiels de l'AUVB-UGIB-AKVB auprès de l'EFN sont Madame Deniz Avcioglu (membre effectif) et Monsieur Wouter Decat (membre suppléant).

Au niveau fédéral

- Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)
 - Section scientifique de l'Observatoire des maladies chroniques, instituée auprès du Service des soins de santé
- Conseil fédéral des établissements hospitaliers (CFEH)
- Conseil technique de l'art infirmier (CTAI)
- Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI)
- Commission Droits du patient
- Commission de planification – offre médicale – section infirmière
- Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE)
 - Conseil d'administration du KCE
 - [Étude](#) sur les « normes d'encadrement en personnel infirmier dans les hôpitaux aigus ».
- Plateforme hémovigilance et pratique
- Well-Done – MSD Health Literacy Awards (encourager, reconnaître et récompenser les initiatives qui visent à promouvoir la capacité d'un individu à comprendre les informations dans le domaine de la santé et des soins de santé)
- Mdeon (Plateforme déontologique santé)

Au niveau régional

Les Mandats de la Chambre francophone

- Projet SSMG : Rampe-âge 2.3
- Projet SSMG : Infirmier douleur
- Be.Hive

- Table ronde « aidant-proche » maison des parlementaires
- Commissions d'agrément
- Commission médicale provinciale
- LUSS – Plan d'action 10
- Conseil d'Administration du SISD-WAPI

Les mandats de la Chambre néerlandophone

- Commissions d'agrément
- Vlaams Agentschap voor Samenwerking rond Gegevensdeling tussen de Actoren in de Zorg (VASGAZ) partage de données entre acteurs des soins : (VASGAZ)
- Commission médicale provinciale
- Service de santé mentale VIP² – première ligne
- VIKZ (Vlaams Instituut voor KwaliteitsZorg)
- plateforme collaborative soins de santé de première ligne
- VOPZ (Vlaams Overlegplatform Promotie Zorgberoepen)
- plateforme « Science et Pratique »

Les mandats de la Chambre germanophone

- Conseil pour la promotion de la santé (Beirat für Gesundheitsförderung)
- Conseil consultatif des hôpitaux (Krankenhausbeirat)
- Conseil consultatif pour les infrastructures pour personnes âgées et l'aide à domicile (Beirat für Aufnahmestrukturen für Senioren und für die häusliche Hilfe)
- Plateforme des soins palliatifs (Palliativpflegeverband)
- Fédération wallonne des soins palliatifs
- Comité consultatif de bioéthique de Belgique
- Différents groupes de travail

L'assemblée générale

(AG)

L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'AUVB-UGIB-AKVB. Elle se réunit au moins une fois par an. En 2020, l'Assemblée générale s'est réunie 09 juin.

45 associations professionnelles infirmières composent l'Assemblée générale :

ABIHH, ABISIMER, ACN, AFISCEP.be, AFISO, AFIU, AIIB-VUKB, AISE, AISP, APFISCO, ASTER, BEFOHN, BELSECT, BHS, BERS, BVNV-ABIN, BVRV, BVVDV, BVVS, COMPAS, ENDOFIC, FIIB, FNBV, FNIB, GIFD, KPVDB, Les Tabliers Blancs, MEDERI Brussels Hoofdstedelijk Geweest, MEDERI Vlaams Geweest, NVKVV, ORPADT, SIO, SIXI, SIZ Nursing, UROBEL, VBVK, VBZV, VLAS, VOGV, VVIZV, VVOV, VVRO, VVVS, WCS, Wondzorg.net.

Le Conseil

d'administration (CA)

L'association est dirigée par un Conseil d'administration choisi par l'assemblée générale : 50 % des administrateurs représentent les organisations professionnelles générales et 50 % représentent les membres effectifs associés. Les membres du Conseil d'administration sont tous des infirmiers.

Les administrateurs sont élus pour une durée de 4 ans. La dernière élection a eu lieu le 13 juin 2017.

Le Conseil d'administration dirige les affaires de l'association et la représente dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il est compétent

pour toutes les affaires, excepté celles que la loi réserve explicitement à l'assemblée générale. Il intervient en tant que demandeur et défenseur dans toutes les instances judiciaires et statue sur l'emploi ou non de recours.

Le CA se réunit une fois par mois. Il est composé de 15 ASBL membres de l'AUVB-UGIB-AKVB élues parmi l'Assemblée générale.

Le CA est composé (2017-2021) des associations suivantes : ACN, FNBV, FNIB, KPVDB, NVKVV, AFISCEP, AFIU, AISP, BERS (BVPV-SBIP), FIIB, SIO, VBVK, MEDERI (avec VBZV en tant que membre suppléant), VVOV, VVVS.

En 2020 les réunions du CA ont eu lieu les 7 janvier, 11 février, 10 mars, 09 juin, 30 juin, 11 août, 08 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre et 08 décembre.

Le Bureau exécutif

Les membres du Bureau exécutif sont élus par le Conseil d'administration pour une durée de 4 ans.

Pour la période 2017-2021, il est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier. Le Bureau est responsable devant le CA. Il prépare les réunions et exécute les décisions.

En 2020, la présidence a été assurée par Monsieur Paul Sonkes jusqu'en juin 2020. La vice-présidence a été assurée par Monsieur Daniël Schuermans, le secrétariat par Monsieur Hendrik Van Gansbeke et Monsieur Yves Maule et la trésorerie par Madame Hilde Driessens. Les présidents des chambres sont des invités permanents du Bureau Exécutif. Les présidents des chambres invités étaient Monsieur Adrien Dufour pour la Chambre francophone (CF), Madame Hilde Driessens pour la Chambre

néerlandophone (CN) et Madame Josiane Fagnoul pour la Chambre germanophone.

En 2020, en raison de la crise le Bureau exécutif s'est réuni une fois par semaine à partir du mois d'avril.

L'équipe de coordination

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique emploie deux infirmiers coordinateurs. Ils travaillent sous l'autorité déléguée du Bureau.

Les coordinateurs ont un rôle de représentation, de réseautage et de dialogue avec les différentes parties prenantes. Ils participent aux négociations et constituent des dossiers.

Ils participent activement aux différents organes d'avis, conseils et comités aux niveaux régional, fédéral et européen dans l'objectif de valoriser, faire reconnaître et soutenir la profession infirmière. La communication, la consultation et la diffusion de l'information font partie de leurs priorités.

De plus, les coordinateurs sont chargés de la gestion quotidienne de l'association et portent une attention particulière à la circulation de l'information et aux procédures d'avis.

En 2020, la coordination était assurée, à temps plein, par Deniz Avcioglu et Wouter Decat.

Deniz Avcioglu est infirmière bachelière spécialisée en santé mentale. Elle a un Master en Santé publique, option Gestion des institutions de soins. Deniz est la coordinatrice francophone et gère, en plus des dossiers fédéraux, les dossiers et les questions relatives

à la Région wallonne et à la Chambre francophone.

Wouter Decat est titulaire d'un diplôme en sciences médicales et sociales et possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine des soins de santé mentale. Wouter est le coordinateur néerlandophone et gère, en plus des dossiers fédéraux, les questions régionales flamandes.

En 2020, Frédéric Gevenois a assumé durant quelques mois la fonction de secrétaire par intérim.

Les Bénévoles

L'AUVB-UGIB-AKVB n'existerait pas sans les nombreux bénévoles des associations professionnelles qui la composent. À l'exception des deux coordinateurs, tous les membres des organisations membres collaborent de façon bénévole pour l'AUVB-UGIB-AKVB.

C'est grâce à l'engagement, la présence, et le travail des nombreux bénévoles, qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie envers la profession infirmière, que le travail de l'AUVB-UGIB-AKVB est couronné de succès. C'est grâce à leur générosité, leur passion et leur expertise que l'AUVB-UGIB-AKVB évolue.

C'est pourquoi nous souhaitons remercier sincèrement les nombreux bénévoles, pour leur dévouement, leur participation et représentation dans les différents comités, commissions, groupes de travail, réunions et mandats, pour leur suivi des dossiers, et enfin pour tous leurs efforts.

Sans eux, réaliser nos missions serait impossible. Nous espérons pouvoir encore compter sur leur précieuse présence et continuer à collaborer avec eux pour les années à venir.

L'AUVB-UGIB-AKVB c'est eux.
Merci

Les Chambres

La structure de l'AUVB-UGIB-AKVB est fondée sur trois chambres linguistiques :

- La Chambre francophone
- La Chambre germanophone
- La Chambre néerlandophone

Chaque chambre est composée des ASBL membres de l'AUVB-UGIB-AKVB selon leur régime linguistique. Chaque chambre choisit parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire qui composent le bureau exécutif de la chambre.

Les chambres se réunissent de manière autonome. Elles suivent principalement les matières régionales et communautaires. Elles préparent aussi les dossiers fédéraux afin de favoriser le bon fonctionnement de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Chaque chambre transmet un rapport de ses activités et des dossiers établis au président qui le transmet au Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB et à toutes les chambres.

Chambre francophone

La Chambre francophone a été constituée le 16 juillet 2013. Elle rassemble toutes les associations francophones membres de l'UGIB. Ses missions consistent à suivre les matières régionales et communautaires. Elle prépare aussi les dossiers fédéraux afin de favoriser le bon fonctionnement de l'UGIB.

En 2020, la présidence est assurée par Adrien Dufour, la vice-présidence par Meidhi Dallaturca.

Un Bureau de la Chambre francophone soutient le président et le vice-président dans leurs fonctions. Il se compose d'un membre de l'association professionnelle généraliste acn (Olivier Gendebien), d'un membre de l'association professionnelle généraliste FNIB (Alda Dalla Valle), et d'un membre de l'association professionnelle spécialisée AISP (Patricia Menti).

Dès le mois d'avril et jusqu'à la fin de l'année 2020, la Chambre francophone s'est réunie une fois par semaine, tous les jeudis soirs.

Chambre germanophone

En 2020, le bureau exécutif de la chambre était composé de la présidente Josiane Fagnoul, du vice-président François Trufin, et de la secrétaire Marei Schwall.

Chambre néerlandophone

En 2020, le bureau exécutif de la chambre se compose de Hilde Driessens, présidente, Pascal Vanmeenen, vice-président, ainsi que de Christine Van Cante, Monique Van Hiel, Karel Op de Beeck et Brecht Serraes.

Le bureau de la chambre néerlandophone s'est réunie le 14 janvier, 5 février (journée de mise au vert), 11 février, 10 mars, 31 mars, 10 juin, 1 juillet, 15 juillet, 26 août, 16 septembre, 30 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 9 décembre.

La chambre Néerlandophone s'est réunie le 22 janvier, 26 février, 06 mai, 26 mai, 24 juin, 22

juillet, 23 septembre, 28 octobre, 25 novembre et le 16 décembre.

Diverses réunions de concertation des parties prenantes ont eu lieu en 2020

- rencontre avec le cabinet Beke ;
- rencontre avec le cabinet Weyts ;
- rencontre avec l'ambassadeur flamand des soins ;
- rencontre avec des représentants de la Chambre des représentants
- rencontre avec les syndicats concernant l'IFIC.

En 2020 il y a eu plusieurs groupes de travail/projets ont également été menés :

- concertation sur les spécialisations ;
- proposition d'une alternative au plan d'attractivité pour les infirmiers – GT attractivité ;
- Evidence-Based Practice ;
- 'adviescomité verpleegkunde' : contrat-stage ;
- VOPZ
- ...

Site web

Le site propose des actualités, publications et informations concernant l'AUVB-UGIB-AKVB, ses membres ainsi que sur certains conseils (CFAI, CTAI, etc) et autres organisations.

Outre de nombreux liens vers toutes nos ASBL membres, le site offre à nos membres la possibilité d'un accès direct afin qu'ils publient sur le site web de l'AUVB-UGIB-AKVB les éléments de leur choix tels que leurs newsletters, formations et congrès organisés par leurs soins. Deux administrateurs des associations membres ont également accès à l'intranet. Il est possible d'y consulter les différents procès-verbaux, comptes-rendus, annexes, etc.

La gestion actuelle du site est assurée par les deux coordinateurs.

Le site est accessible via les liens suivants : www.auvb.be www.ugib.be www.akvb.be
Nous sommes également présents sur Twitter @AUVBUGIBAKVB



www.auvb.be
www.ugib.be
www.akvb.be



02 709 20 70
0471 86 11 27
0471 86 11 56



info@ugib.be
wouter.decat@auvb.be
deniz.avcioglu@ugib.be



Bâtiment Regus
Pegasuslaan 5
1831-Diegem (Brussels Airport)



Twitter
by
[@AUVBUGIBAKVB](https://twitter.com/AUVBUGIBAKVB)